

231A-1 Inscription au budget supplémentaire de 1968 d'un crédit de 1.330.000 Frs CFA sous le titre " complément de la subvention attribuée au CRAC ".

**LE MAIRE** donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Centre Réunionnais d'Action Culturelle avait, en Janvier dernier, sollicité une subvention de 2.500.000 Frs CFA pour l'année 1968.

Le Conseil Municipal a, dans sa séance du 15 Janvier 1968, procédé à la répartition de la subvention globale inscrite au chapitre 945 - article 657 du budget primitif 1968 et il a été décidé d'allouer une subvention de 1.000.000 de Frs CFA au C.R.A.C.; le reliquat, soit la somme de 1.500.000 Frs CFA devait être inscrit au budget supplémentaire de 1968.

Entre temps, la Commune a accordée au C.R.A.C, une subvention supplémentaire de 170.000 Frs CFA représentant le montant de la location du "RIO" pour le déroulement de la " Semaine du Cinéma".

Il convient donc de déduire cette somme de la subvention de 1.500.000 Frs CFA restant à voter au budget supplémentaire de 1968.

Mesdames et Messieurs, je vous demande, en conséquence, l'autorisation d'inscrire un crédit de 1.330.000 Frs au chapitre 945 - article 657 au budget supplémentaire de 1968 sous le titre " Subvention complémentaire attribuée au C.R.A.C."

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix. Je dois cependant ajouter que j'ai demandé à Mademoiselle LEPEUVE, Présidente du C.R.A.C. devenir afin de pouvoir, si nécessaire, vous donner quelques renseignements complémentaires.

Je donne la parole à Mademoiselle LEPEUVE.

Mlle LEPEUVE. - Nous devons donner dans toute l'île une série de 74 représentations dont 10 à Saint-Denis. Ceci en ce qui concerne la tournée théâtrale. Mais en plus de cela, nous avons un grand nombre de manifestations gratuites à Saint-Denis puisque, comme vous le savez tous, notre siège est à Saint-Denis; nous avons une petite antenne au Tampon qui fonctionne peu.

M. RIVIERE. - Je voudrais savoir si les places sont payantes.

Le MAIRE. - Il y a des séances gratuites et lorsqu'elles sont payantes, les adhérents du CRAC bénéficient de prix réduits.

Mlle LEPEUVE. - C'est exact, des réductions sont accordées aux adhérents du CRAC qui bénéficient de la gratuité pour les séances de cinéma, concerts, magasins ou autres... Pour le théâtre, des réductions importantes leur sont accordées. Ainsi nous allons donner à Saint-Denis des représentations gratuites pour le quartier de la Rivière et la localité de Ste-Clotilde et si M. le Maire nous l'autorise une représentation gratuite aura également lieu au parking de l'Hôtel de Ville.

Le MAIRE. - C'est certainement nous ne verrons aucune objection.

Melle LEPEUVE. - Sur les cinq spectacles que nous présentons cette année, il y en a un qui est plus populaire que les autres et là si les représentations ne sont pas gratuites nous aurons des prix symboliques. Pour les représentations payantes, une réduction sera faite aux adhérents.

LE MAIRE. - En général les prix ne sont pas très élevés.

Melle LEPEUVE. - Je dois dire que nous sommes subventionnées par les Affaires Culturelles au prorata des subventions des Collectivités Locales.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, êtes-vous d'accord pour l'allocation de cette subvention qui, je dirai même, a été en quelque sorte promise au début de l'année mais les crédits nous manquaient lors de l'établissement du Budget Primitif et M. DIJOUX s'était engagé le jour où il assistait à ma place à une réunion au C.R.A.C.

M. TESSIER. - Je vote très volontiers cette fois parce que, à mon avis, à l'heure actuelle il y a davantage d'efforts dans le domaine populaire.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est donc adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Je remercie Melle LEPEUVE pour les explications qu'elle a bien voulu nous fournir.

M. PARIS. - Monsieur le Maire, avant de poursuivre l'ordre du jour, je voudrais vous exposer ceci: les Services Vétérinaires exigent de la part des charcutiers des laboratoires pour pouvoir travailler leur charcuterie. Au point de vue hygiène, je suis entièrement d'accord, mais ces petits charcutiers n'ont pas l'emplacement nécessaire et les maigres bénéfices qu'ils réalisent ne leur permettent pas de payer un laboratoire qui revient à environ 2 ou 3 millions de francs. Ils pourraient faire un effort en contractant un prêt à la S.A.T.E.C mais ils sont arrêtés par cette question de local. Je crois qu'il est de notre devoir de les soutenir. Je propose donc à la Municipalité de contracter l'emprunt auprès de la S.A.T.E.C et de construire les laboratoires qui seront mis à la disposition des charcutiers moyennant une taxe.

LE MAIRE. - Mon cher collègue, cet après-midi encore nous nous entretenons de la question et nous nous demandons quel local pourrait être mis à leur disposition.

M. PARIS. - Vous avez deux locaux qui s'y prêtent, l'ancienne chambre froide du Grand Marché et l'allée Ouest qui est déjà carrelée avec cuisine qui permettrait la préparation du boudin et du graïbn.

LE MAIRE. - Est-ce que l'allée ouest du Grand Marché ne sera pas trop grande.

M. PARIS. - Pas du tout. Je voulais aussi, Monsieur le Maire, attirer votre attention sur l'arrêté des Services Vétérinaires qui impose un délai pour la construction de ces laboratoires. Il serait utile de demander à la Préfecture ou aux Services Vétérinaires de retarder son application en exposant que la Municipalité doit construire un laboratoire.

LE MAIRE. - Dans ce cas, ce sera un laboratoire général.

M. PARIS. - Oui, un laboratoire général qui sera mis à la disposition des charcutiers.

LE MAIRE. - Y aura-t-il quelqu'un de compétent pour s'occuper de cette affaire?

M. PARIS. - A mon avis, les Services Vétérinaires pourront s'en charger et en ce qui concerne les taxes, elles seront perçues comme à l'abattoir.

LE MAIRE. - Je demanderai au Secrétaire Général de Mairie de soumettre à ma signature un projet de lettre au Directeur des Services Vétérinaires pour demander de retarder jusqu'à fin Décembre, l'application de l'arrêté.

M. PARIS. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.